



Lignes directrices pour l'envoi des signalements internes via la Plateforme

Objectif et champ d'application

Les présentes lignes directrices ont été préparées afin d'illustrer les modalités qui permettent à l'entreprise de prendre connaissance des violations de dispositions réglementaires qui portent préjudice à l'intérêt public ou à l'intégrité de l'organisation, afin de traiter tout problème en temps utile et de le résoudre.

Pour permettre aux lanceurs d'alerte d'effectuer des signalements, la Société a adopté un canal de communication numérique (« plateforme de lancement d'alerte ») à travers lequel il est possible de signaler les violations, les comportements illicites, les comportements, actes ou omissions qui nuisent à l'intérêt public ou à l'intégrité de la Société.

Le site à consulter

Les lanceurs d'alerte peuvent envoyer des signalements via la plateforme numérique mise à disposition par ShopFully S.p.A., consultable au moyen du lien suivant :

<https://whistleblowing.shopfully.com/Home>

Il est rappelé que ce canal de communication, dès la réception du signalement et à chaque étape suivante, garantit la confidentialité de l'identité du lanceur d'alerte tout au long des activités de gestion du signalement et, si le lanceur d'alerte y tient, son anonymat. Toutefois, il est expressément interdit de commettre des actes de représailles ou de discrimination, directs ou indirects, à l'encontre du lanceur d'alerte et d'autres personnes protégées, pour des raisons liées, directement ou indirectement, au signalement.

Étapes à suivre

Les étapes à suivre pour introduire le rapport dans la plate-forme peuvent être résumées comme suit :

- 1 Démarrage
- 2 Canal de signalement
- 3 Champ d'application du rapport
- 4 Données de l'entreprise
- 5 Description de l'événement
- 6 Pièces jointes
- 7 Documents
- 8 Entrer

Démarrage

1

Sur la page d'accueil, à l'aide de ce menu déroulant, il est possible de sélectionner la langue de la plateforme.

*SHOPFULLY



Bienvenue sur la plateforme de gestion des constats d'infraction, suivez les étapes pour saisir un nouveau constat ou consulter les constats déjà saisis, en toute confidentialité

Pour consulter les données de votre rapport ou obtenir des mises à jour, saisissez le code ici :

Code

Clé

Modulo
Whistleblowing
powered by KEISDATA

SAISIR LE RAPPORT

INSÉRER UN NOUVEAU RAPPORT

Pour ajouter un nouveau signalement, il est nécessaire de cliquer sur « Ajouter nouveau signalement ».

Entre outre, si l'utilisateur a déjà effectué un signalement et souhaite le suivre, il peut le faire en saisissant le code alphanumérique et la clé associés au signalement qui lui sont fournis ou après avoir effectué le signalement, et en cliquant sur « Accéder au signalement ».

*SHOPFULLY

Démarrage

1
bis

Lors de cette première phase, l'utilisateur accède à la plateforme pour effectuer un nouveau signalement et doit sélectionner la **Société** pour laquelle il effectue le signalement.

*SHOPFULLY



Modulo
Whistleblowing
powered by KEIS DATA



Tous les rapports seront pris en compte par les organes compétents ; le rapport que vous vous apprêtez à soumettre doit être fondé sur la détection d'une conduite potentiellement illégale sur la base d'éléments factuels précis et concordants, dont vous avez eu connaissance en raison de votre contexte de travail. En tout état de cause, l'organe compétent est tenu de garder l'identité du dénonciateur confidentielle vis-à-vis de l'entreprise, sauf dans les cas expressément prévus par la loi (par exemple, demande spécifique de l'autorité judiciaire). Ce canal de signalement garantit la confidentialité de votre identité dans le cadre de la gestion de votre rapport. Vous pouvez toujours choisir de rester anonyme et, par conséquent, la fourniture de données personnelles est facultative. Toutefois, cette circonstance pourrait compromettre l'enquête préliminaire : les rapports anonymes, en effet, ne seront pris en considération que s'ils sont suffisamment circonstanciés et détaillés, de manière à mettre en lumière des faits et des situations liés à des contextes spécifiques. Enfin, nous vous rappelons que l'entreprise, comme le prescrit également la législation de référence, a expressément prévu l'interdiction des actes de représailles ou de discrimination, directs ou indirects, à l'encontre de ceux qui font un signalement pour des raisons directement ou indirectement liées au signalement lui-même.

Sélectionnez la société du groupe auquel votre rapport se réfère :

Shopfully Marketing (Shopfully France)

[LIEN VERS LA NOTE D'INFORMATION PUBLIÉE EN VERTU DE L'ARTICLE 13 DU RÈGLEMENT \(UE\) 2016/679 CONCERNANT LE TRAITEMENT DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL DES LANCEURS D'ALERTE.](#)

☒ Je déclare avoir pris connaissance des informations relatives au traitement des données personnelles.

Il est important que l'utilisateur prenne connaissance des informations de confidentialité.

*SHOPFULLY

Canal de signalement

2

Dans cette section, l'utilisateur prend connaissance des informations relatives au Comité de signalement (canal direct) du canal alternatif qui examinera et gérera le signalement.

*SHOPFULLY

Modulo Whistleblowing powered by KESADA

Démarrage Canal de signalement Champ d'application du rapport Données de l'entreprise Description de l'événement Pièces jointes Documents Entrer

Votre rapport fera l'objet d'une pré-évaluation de ses mérites par la fonction dédiée. Si le rapport concerne un ou plusieurs sujets de cette fonction, comme indiqué ci-dessous, vous pouvez procéder directement en sélectionnant le canal direct ou alternatif comme indiqué. Si le rapport est jugé fondé, il sera alors transmis à la personne en charge du rapport que vous aurez choisie parmi celles proposées par la Société (Canal direct ou alternatif) afin qu'elle procède aux vérifications et enquêtes appropriées.
La procédure prévoit une évaluation préalable du rapport effectuée par :

Reporting Committee - France/Spain

Fonction composée de :
Fabri Martinez Maria (Internal Control Manager)
Bertinetti Francesca (General Counsel)

Responsable Direct Channel et Reporting :

Reporting Committee - France/Spain

Fonction composée de :
Fabri Martinez Maria (Internal Control Manager)
Bertinetti Francesca (General Counsel)

Canal alternatif, si le signalement implique le Reporting Manager du canal Direct

Alternative Channel

Fonction composée de :
Pianzi Michele (Chief of Staff)

Le rapport concerne la Fonction : Reporting Committee - France/Spain

Le rapport concerne la Fonction : Reporting Committee - Italy

NON - POURSUIVRE LA PROCÉDURE NORMALE OUI - SAUTER LA PRÉ-ÉVALUATION

Choix Pré-évaluation

Le rapport concerne la Fonction : Reporting Committee - Italy

NON - CONTINUER AVEC LE CANAL DIRECT OUI - CONTINUER AVEC LE CANAL ALTERNATIF

Choix du canal

En outre, le lanceur d'alerte doit indiquer s'il souhaite utiliser le canal direct ou le canal alternatif dans le cas où le signalement concernerait des personnes et/ou des destinataires directs.

Champ d'application du rapport

3

Dans cette section, l'utilisateur doit sélectionner la catégorie de personnes à laquelle il appartient.

Les catégories sélectionnables sont les suivantes :

- Salariés (y compris pendant la période d'essai)
- Collaborateurs
- Consultants
- Ex-salariés
- Candidats
- Stagiaires
- Actionnaires
- Associés
- Membres de l'organe d'administration, de direction ou de surveillance, y compris les administrateurs non exécutifs
- Fournisseurs ou salariés de fournisseurs
- Entrepreneurs ou salariés d'entrepreneurs
- Sous-traitants ou salariés de sous-traitants
- Bénévoles
- Autre

The screenshot shows a progress bar with 8 steps: 1. Démarrage (checked), 2. Canal de signalement (checked), 3. Champ d'application du rapport (active), 4. Données de l'entreprise, 5. Description de l'événement, 6. Pièces jointes, 7. Documents, 8. Entrer. Below the progress bar, there are two dropdown menus. The first is labeled 'Catégorie de journaliste' and has 'Anciens employés' selected. The second is labeled 'Objet principal du rapport' and has 'Violations' selected. Under 'Violations', there are two options: 'Infractions relevant du champ d'application des actes de l'Union figurant à l'annexe dans les domaines suivants' and 'Sécurité des denrées alimentaires et des aliments pour animaux, ainsi que santé et bien-être des animaux'.

En outre, le lanceur d'alerte doit sélectionner l'objet du signalement.

Données de l'entreprise

4

Dans cette section, l'utilisateur doit sélectionner le service/département de l'entreprise impliquée dans le signalement.

*SHOPFULLY



Modulo
Whistleblowing
powered by KEIS DATA

✓
Démarrage

✓
Canal de signalement

✓
Champ d'application du rapport

4
Données de l'entreprise

5
Description de l'événement

6
Pièces jointes

7
Documents

8
Entrer

Domaine de l'entreprise

Principaux sujets concernés par le rapport

AJOUTER

Prénom

Nom de famille

Rôle

1



En outre, le lanceur d'alerte a la possibilité d'indiquer les principales personnes impliquées dans le signalement, en indiquant leur nom, leur prénom et leur fonction.

Description de l'événement

5

Dans cette section, l'utilisateur peut demander à rencontrer le comité de signalement, fournir une description du ou des faits dont il a été témoin et qu'il souhaite signaler via la plateforme. La description peut être fournie sous forme de texte ou d'enregistrement vocal.

*SHOPFULLY



Modulo
Whistleblowing
powered by KEISOVA



Vous pouvez entrer une description textuelle de l'événement ou demander une rencontre directe ou procéder à un enregistrement vocal

Si vous souhaitez procéder à l'enregistrement vocal, nous vous soulignons qu'aucun filtre ou distorsion d'aucune sorte ne sera appliqué à votre voix.

☐ J'autorise l'enregistrement vocal

Entrez une brève description de l'événement

IMPORTANT:

aucun filtre ni aucune altération n'est appliqué à la voix dans le cas d'un enregistrement.

Pièces jointes

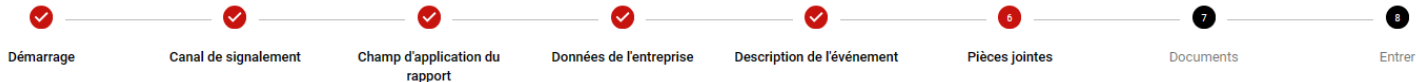
6

Dans cette section, l'utilisateur peut joindre tout document utile pour mieux contextualiser son signalement.

*SHOPFULLY



Modulo
Whistleblowing
powered by KEIS DATA



Dans cette section, vous pouvez joindre des documents à l'appui de votre déclaration.

AJOUTER

Documents

7

Dans cette section, l'utilisateur peut indiquer s'il a connaissance de documents utiles pour le rapport qu'il n'a pas en sa possession, et préciser où ils peuvent être trouvés.

*SHOPFULLY



Modulo
Whistleblowing
powered by KEIS DATA



J'ai connaissance des documents de rapport utiles archivés dans

Indiquez où sont stockés les documents

Accessible par les méthodes suivantes

Indiquez le lien ou le chemin pour atteindre le dossier du document

Indiquez une autre méthode (par exemple, appeler le gestionnaire xyz)

Les faits ont déjà été signalés à une autre autorité ou entité interne

- ☐ Oui
- ☐ Non

En outre, le lanceur d'alerte peut signaler s'il a déjà signalé l'infraction à une autre personne interne ou autorité.

Entrer

8

Sur la dernière page, il est demandé à l'utilisateur de confirmer son souhait de transmettre le signalement et de fournir, s'il le souhaite, ses propres données d'identification.

*SHOPFULLY



Modulo
Whistleblowing
powered by KEIS DATA



Il convient de rappeler que l'organisme compétent qui se chargera du signalement est tenu de préserver la confidentialité de l'identité du lanceur d'alerte vis-à-vis de la Société, sauf dans les cas expressément prévus par la loi (par exemple, sur demande spécifique de l'autorité judiciaire).

Souhaitez-vous transmettre vos coordonnées au Reporting Manager ?

- ☒ Oui
- ☐ Non

Prénom

Nom de famille

E-mail

Téléphone

IL EST RAPPELÉ que le présent canal de communication, dès la réception du signalement et lors de toutes les phases suivantes, garantit non seulement la confidentialité quant à l'identité du lanceur d'alerte lors des activités de gestion du signalement mais également son anonymat dans le cas où il souhaiterait ne pas communiquer ses coordonnées.

*SHOPFULLY

Attribution d'un code alphanumérique et d'une clé

8

Une fois le signalement rempli, la plateforme délivre au lanceur d'alerte le code alphanumérique du signalement et la clé correspondante.

IL EST RECOMMANDÉ DE VEILLER À BIEN CONSERVER LE CODE ET LA CLÉ !

Le Code et la Clé sont indispensables pour pouvoir suivre l'avancement du signalement et répondre à d'éventuelles demandes de précisions ou de compléments d'informations.